

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20150609.12	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).</p>
<p>NOTA M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1^{er} juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p>	
<p>M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AU C.C.A.S

M. le Premier Adjoint expose, qu'afin de remplir sa mission d'aide aux personnes les plus démunies et isolées, le CCAS souhaite bénéficier des services d'un adjoint technique.

La Ville de Seloncourt propose la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 2^e classe selon les conditions établies par la convention jointe.

S'agissant d'un établissement public administratif, cette mise à disposition est réalisée à titre gracieux. Elle est convenue à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 et pourra être renouvelée selon les dispositions légales.

La Commission Personnel, réunie le 29 mai, 2015 a émis un avis favorable.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C réunie le 21 avril 2015 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par.....

- Accepte la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la Collectivité au profit du C.C.A.S selon les conditions définies à la convention jointe.
- Autorise M. le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Daniel BUCHWALDER**